



PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

**LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

ET

**LE GOUVERNEMENT
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

**DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE TRADE AFRICA
POUR LA FACILITATION DES ECHANGES COMMERCIAUX
ET DES INVESTISSEMENTS**

△

△

**PROTOCOLE D'ENTENTE
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE TRADE
AFRICA ENTRE LE GOUVERNEMENT DE
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE ET LE
GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS
D'AMERIQUE**

Considérant que les Etats-Unis d'Amérique et la République de Côte d'Ivoire (collectivement, les «Participants») partagent l'objectif de renforcer les efforts du Gouvernement ivoirien visant à renforcer les échanges bilatéraux entre les Participants et le commerce inter-régional, ainsi que celui d'améliorer l'environnement du commerce et de l'investissement;

Les Etats-Unis d'Amérique et la République de Côte d'Ivoire ont conclu, dans le cadre de l'Initiative Trade Africa, le présent Protocole d'entente («PE») dont les modalités se présentent comme suit:

Section I: Identification des priorités

Les Etats-Unis d'Amérique et la République de Côte d'Ivoire ont conjointement identifié les domaines suivants de coopération et d'éventuelle assistance technique:

Article I: Facilitation des échanges commerciaux

Les Etats-Unis d'Amérique et la République de Côte d'Ivoire envisagent d'œuvrer ensemble pour aider la Côte d'Ivoire à souscrire à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et à sa mise en œuvre.

Article II: Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Les Etats-Unis d'Amérique et la République de Côte d'Ivoire envisagent d'œuvrer ensemble pour développer et promouvoir le commerce en facilitant les activités relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires, y compris la mise en œuvre, par la République de Côte d'Ivoire de l'Accord de l'OMC relatif à l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et au renforcement du régime SPS de la République de Côte d'Ivoire.

**MEMORANDUM OF UNDERSTANDING
ON A TRADE AFRICA PARTNERSHIP
BETWEEN THE GOVERNMENT OF
THE REPUBLIC OF CÔTE D'IVOIRE
AND THE GOVERNMENT OF THE
UNITED STATES OF AMERICA**

Considering that the United States of America and the Republic of Côte d'Ivoire (together, the "Participants") share a common goal of enhancing the Ivoirian Government's efforts to increase two-way trade between the Participants and intra-regional trade and to improve the environment for trade and investment;

The United States of America and the Republic of Côte d'Ivoire enter into this Memorandum of Understanding on a Trade Africa Partnership (this "MOU") as follows:

Section I: Identification of Priorities

The United States of America and the Republic of Côte d'Ivoire have jointly identified the following subject areas for cooperation and possible technical assistance:

Article I: Trade Facilitation

The United States of America and the Republic of Côte d'Ivoire intend to work together on the Republic of Côte d'Ivoire's acceptance and implementation of the WTO Trade Facilitation Agreement (TFA).

Article II: Sanitary and Phytosanitary (SPS) Measures

The United States of America and the Republic of Côte d'Ivoire intend to work together to develop and advance trade facilitating activities relating to Sanitary and Phytosanitary measures, including the Republic of Côte d'Ivoire's implementation of the WTO Agreement on the Application of Sanitary and Phytosanitary Measures and strengthening of the Republic of Côte d'Ivoire's SPS regime.

